

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze janvier à 19H00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FEIGUEUX Mikaël, Maire.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Madame SUCHET Coraline et Monsieur SPENNINCK Arnaud, absents excusés ; Monsieur CARREAU Teddy, absent.

Madame SUCHET Coraline est arrivée à 19h25.

Date d'affichage : 6 Janvier 2026

Date de la convocation : 6 Janvier 2026

Madame PARIS Claude a été élue secrétaire.

I) OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 DECEMBRE 2025

Monsieur le Maire porte au vote le procès-verbal de la séance du 5 Décembre 2025.

Le Conseil Municipal, 11 voix pour, approuve le procès-verbal de la séance du 5 Décembre 2025.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2026/01/01

II) OBJET : AVIS SUR LE DROIT DE PREEMPTION

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur l'exercice du droit de préemption concernant le bien situé 2 Rue de Troussures et cadastré AB 85 d'une contenance de 10a86 ca.

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour, le Conseil Municipal,

DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption sur ce bien.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2026/01/02/01

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur l'exercice du droit de préemption concernant le bien situé 15 Rue de L'Eglise et cadastré AD 149 et 150 d'une contenance totale de 10a28ca.

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour, le Conseil Municipal,

DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption sur ce bien.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2026/01/02/02

III) OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CCOP POUR REMISE EN SERVICE DES CLOCHES DE L'EGLISE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal un devis des Horloges HUCHEZ concernant l'électrification par tintements des 3 cloches de l'Eglise.

Ce devis, s'élevant à 5 675.10 € HT, 6 810.12 € TTC, comprend :

- une horloge pilote programmable avec antenne radio et un tableau de commande intégré qui permettra de sonner le glas lors d'un Deuil ou une messe tintée lors d'un Mariage
- un coffret de sécurité
- 3 marteaux tinteurs

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour; le Conseil Municipal,

DECIDE la réalisation de ces travaux

APPROUVE le devis présenté de 5 675.10 € HT, 6 810.12 € TTC .

SOLLICITE un fonds de concours de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde « Petit Patrimoine des Communes »

APPROUVE le plan de financement ci-joint :

CCOP	2 000.00 €
COMMUNE	3 675.10 €
TOTAL HT	5 675.10 €

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2026/01/03

IV) OBJET : CONTRAT D'ENTRETIEN DES CLOCHES DE L'EGLISE

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal un devis des Horloges HUCHEZ pour l'entretien de l'installation campanaire de l'Eglise.

Le montant annuel du contrat s'élève à 190 € HT.

Le Conseil Municipal, 11 voix pour,

APPROUVE ce devis

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le contrat d'entretien avec les Horloges HUCHEZ.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2026/01/04

V) OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la présentation des demandes en non-valeur N° 7291351911 et N° 7482770911 déposées par le Service de Gestion Comptable de SAINT JUST EN CHAUSSEE ;

CONSIDERANT que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées dans les délais règlementaires ;

CONSIDERANT qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal les demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 401 € réparti sur des titres de recettes émis en 2016, 2018 et 2019, sur le Budget principal. L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en

œuvre, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de ces demandes N° 7291351911 et N° 7482770911.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation des demandes en non-valeur N° 7291351911 et N° 7482770911 jointes en annexe, présentées par le Service de Gestion Comptable de SAINT JUST EN CHAUSSEE pour un montant global de 401 € sur le Budget principal
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus lors du vote du Budget Primitif 2026 :

Section de Fonctionnement :

6541 235 €

6542 166 €

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2026/01/05

Choix des Lauréats au concours des dessins de Noël

Suite au concours des dessins de Noël organisé lors de l'Arbre de Noël du 14 Décembre 2025, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que seuls 3 dessins ont été déposés dans la boîte.

Le Conseil Municipal décide, exceptionnellement, de récompenser les 3 enfants qui ont participé à ce concours et de les mettre à l'honneur lors de la Cérémonie des Vœux du Maire.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire fait part de :

L'attribution de la subvention de 2000 € par la CCOP pour la restauration de la Chapelle du Cimetière. Les travaux vont pouvoir être lancés.

Le devis de la STE MEFRAN pour un projet d'aménagement de jeux pour lesquels une subvention sera sollicitée auprès de la CCOP. Cela fera l'objet d'une délibération lors d'une prochaine réunion.

ARRIVEE DE Madame SUCHET Coraline à 19h25.

Les remerciements aux Agents Techniques pour leur dévouement au déneigement pendant leurs congés de fin d'année.

Les Vœux de Madame CORDIER Nicole et Monsieur PYPE Denis, Conseillers départementaux ainsi que Madame LEFEBVRE Nadège, Présidente du Conseil Départemental et Madame La Sous-Préfète de Clermont.

Le lancement des travaux de réfection des trottoirs Rue de Beauvais courant du mois de Février.

Les remerciements à Monsieur DE LATTIN Maxime pour sa disponibilité concernant la mise en ligne des informations sur le panneau lumineux.

L'ouverture d'un Cabinet d'Orthophoniste depuis le 5 Janvier 2026 dans l'ancienne Trésorerie.

L'autorisation d'ouverture de la Salle des Fêtes par la Commission de Sécurité.

Monsieur DE LATTIN Maxime propose de constituer le calendrier du 1^{er} Semestre 2026. Les dates suivantes sont fixées :

- 16/01 : Galette des rois Carpe Diem
- 23/01 à 19h : Vœux du Maire :14h (préparation) et présence attendue à 18h30
- 24/01 de 14h à 17h : Porte ouverte de la salle de fêtes + activités du Centre Social
- 05/02 à 19h : Commission des Finances
- 20/02 à 19h : Réunion du Conseil Municipal (Budget Primitif 2026)
- 21/02 après midi : Ciné Gaming
- 08/03 à 14h : Nettoyage de printemps
- 14/03 : Animation Musimonde
- 15/03 : Élections 1^{er} tour
- 21/03 : Loto Cheveux blancs
- 22/03 : Elections 2nd tour
- 05/04 : Chasse aux œufs - 10h
- 06/04 : Loto du foot
- 11 et 12/04 : Loto puis belotte – Société de chasse
- 18/04 : Repas du CCAS
- 08/05 : Brocante – Carpe Diem
- 08/05 : Cérémonie du 8 mai
- 9 ou 10/05 : inauguration officielle de la Salle des fêtes

La séance est close à 20H25. .